

**EUROMOBILIARE INTERNATIONAL FUND**  
**SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE**

**En abrégé « EUROFUNDLUX »**

10-12, Avenue Pasteur  
L - 2310 Luxembourg  
R.C.S. Luxembourg B 82461  
(la « **SICAV** »)

**AVIS AUX ACTIONNAIRES**

Il est porté à la connaissance des actionnaires que les modifications suivantes ont été décidées par le conseil d'administration de la SICAV (le « **Conseil d'Administration** ») et prendront effet, sauf indication contraire, à partir du 2 janvier 2023<sup>1</sup> (la « **Date d'Effet** ») :

Les termes commençant par une majuscule qui ne sont pas définis dans le présent avis ont le sens qui leur est donné dans le Prospectus de la SICAV.

**1. Changements relatifs aux commissions de performance des compartiments Equity Income ESG et Bond Income (les « Compartiments »)**

La commission de performance à laquelle la Société de Gestion des Compartiments a droit ne sera plus calculée en référence à un benchmark mais en référence à la valeur historique la plus haute (high water mark) (« **HWM** »). Cette modification est en ligne avec les principes ESMA en matière de commission de performance et vise à aligner davantage l'intérêt du gestionnaire avec celui des investisseurs.

Ainsi, à partir de la Date d'Effet, la commission de performance sera calculée et cumulée pour chaque action et fraction d'action des classes concernées chaque Jour d'Evaluation sur base de la différence - si elle est positive - entre (i) la valeur brute d'inventaire, étant la Valeur Nette d'Inventaire avant déduction de la commission de performance ainsi calculée, et (ii) la plus haute valeur historique (high water mark) (« **HWM** »), étant la Valeur Nette d'Inventaire la plus élevée ayant donné lieu à une cristallisation de la commission de performance, l'un quelconque des jours précédents après le premier Jour d'Evaluation. Cette différence est considérée comme (i) brute de tout dividende éventuellement versé au cours de la même période et (ii) nette de tous frais.

Aussi, le taux applicable sera modifié comme suit :

	Jusqu'au 30/12/2022 <sup>2</sup>	A partir du 2/01/2023
Equity Income ESG : Classes A, D et Q	20%	15%
Bond Income : Classes A et D	20%	10%

Enfin, la commission de performance sera soumise à un plafond selon lequel elle ne pourra pas être supérieure à 1,5% sur base annuelle de la valeur nette totale du Compartiment concerné. Dès lors, aucun montant excédant 1,5% ne sera payé à la Société de Gestion.

Pour les classes déjà émises au 2 janvier 2023, la HWM sera la Valeur Nette d'Inventaire calculée au 30 décembre 2022. Pour toute nouvelle classe émise à partir de la Date d'Effet, la période de référence pour les besoins du calcul de la commission de performance commencera à la date du lancement de cette classe et la HWM sera la Valeur Nette d'Inventaire du lancement.

**Les actionnaires des Compartiments qui ne consentent pas à ce changement sont en droit, pendant un mois à partir de la date de cet avis, de demander le rachat ou la conversion de leurs actions dans les Compartiments, sans frais (à l'exception des frais autres que ceux retenus pour couvrir les coûts de désinvestissement, le cas échéant).**

<sup>1</sup> Le 1<sup>er</sup> janvier 2023 n'est pas un jour ouvrable

<sup>2</sup> Le 31 décembre 2022 n'est pas un jour ouvrable

## 2. Réunion des classes D et A des compartiments European Equity ESG, Obiettivo 2025, Floating Rate (les « Compartiments »)

A la Date d'Effet, les caractéristiques de la classe D des Compartiments seront alignées sur celles de la classe A de ces mêmes Compartiments, dont elles se rapprochent déjà sensiblement (voir tableau comparatif ci-dessous), de sorte à pouvoir ensuite réunir, à des fins de rationalisation économique, les classes D et A de ces Compartiments, respectivement, au sein de la classe A des Compartiments.

Ainsi, les actionnaires détenant à la Date d'Effet des actions de la classe D dans l'un ou l'autre des Compartiments seront, à cette même date, automatiquement convertis en actions de la classe A et deviendront automatiquement actionnaires dans la classe A du même Compartiment dont ils recevront des actions selon les modalités indiquées ci-dessous.

Le nombre de nouvelles actions de la classe A des Compartiments à allouer aux actionnaires de la classe D des Compartiments sera déterminé le 2 janvier 2023 sur base des dernières valeurs nettes d'inventaires, conformément aux conditions d'évaluation définies dans le Prospectus et les statuts de la SICAV. La devise de référence des classes d'actions concernées étant la même, aucun taux de change ne devra être appliqué pour calculer le nombre d'actions de la classe A à émettre à la Date d'Effet aux actionnaires de la classe D.

La valeur nette d'inventaire respective des classes D et des classes A des Compartiments ne seront pas nécessairement identiques. Par conséquent, bien que la valeur globale de leur participation restera la même, les actionnaires de la classe D n'ayant pas exercé leur droit au rachat ou à la conversion selon les modalités décrites ci-dessous pourront recevoir un nombre de nouvelles actions de la classe A différent de celui qu'ils détenaient jusque-là dans la classe D du Compartiment concerné. Les actionnaires de la classe D dans les Compartiments recevront une note de confirmation de leur participation dans la classe A dès que possible après la Date d'Effet.

L'émission de ces nouvelles actions sera exempte de toute charge que pourrait autrement appliquer les Compartiments. Les actions ainsi nouvellement émises par chacun des Compartiments au sein de la classe A conféreront, de manière générale, les mêmes droits et obligations vis-à-vis de la SICAV / du Compartiment que les actions émises par les Compartiments jusqu'alors dans la classe D. La principale différence entre la classe D et la classe A des Compartiments relève de leur politique de distribution respective, telle que détaillée ci-dessous.

**Tableau comparatif des classes D et A :**

	<b>Classe D</b>	<b>Classe A</b>
Investisseurs cibles	Clientèle privée <b>privilégiant les actions susceptibles de donner cours à des distributions de capital ou autres bénéfiques</b> (également disponible via internet en Italie par l'intermédiaire de Credito Emiliano S.p.A. et de Banca Euromobiliare S.p.A. <sup>3)</sup> )	Clientèle privée (également disponible via internet en Italie par l'intermédiaire de Credito Emiliano S.p.A. et de Banca Euromobiliare S.p.A. <sup>4)</sup> )
Forme des actions	Nominative	
Devise	Euro	
Distributions	<b>Distribution de revenus</b>	<b>Capitalisation de revenus</b>

<sup>3,4</sup> Veuillez noter que le nom de cette entité a changé le 21 novembre 2022 comme indiqué à la section 5.3 ci-dessous

Souscription minimale initiale et subséquente	500 euros (hors Plan d'accumulation) 50 euros (lorsque les souscriptions sont faites dans le cadre d'un Plan d'accumulation)	
Commission d'émission	<u>European Equity ESG</u> : 4% maximum / 0% pour les souscriptions via internet <u>Obiettivo 2025</u> : 2% maximum / 0% via internet <u>Floating Rate</u> : 2% maximum / 0% via internet	
Commission de rachat	0%	
Commission de conversion	Maximum 0.5%	
Commission de gestion	<u>European Equity ESG</u> : Maximum 1,90% p.a. <u>Obiettivo 2025</u> : Maximum 1,20% p.a. (après le 30 juin 2024, ce taux baisse selon les indications du Prospectus) <u>Floating Rate</u> : Maximum 0,5% p.a.	
Commission de performance	<u>European Equity ESG</u> : 20%, par comparaison à un paramètre de référence (« benchmark ») <u>Obiettivo 2025</u> : Néant <u>Floating Rate</u> : 10%, en référence à la valeur historique la plus haute (high water mark)	
Frais courants (au 18/02/2022)	<u>European Equity ESG</u> : 2,23% <u>Obiettivo 2025</u> : 1,50% <u>Floating Rate</u> : 0,75	<u>European Equity ESG</u> : 2,23% <u>Obiettivo 2025</u> : 1,50% <u>Floating Rate</u> : 0,75%

Pour une meilleure compréhension, les investisseurs sont encouragés à utiliser et à lire le KIID de la classe A de chacun des Compartiments concernés, que vous trouverez ci-joint en [Annexe 1](#) pour votre commodité.

**Les actionnaires de la classe D des Compartiments qui ne consentent pas à ce changement ou ne souhaitent pas participer à la conversion dans la classe A sont en droit, pendant un mois à partir de la date de cet avis, de demander le rachat ou la conversion de leurs actions dans les Compartiments, sans frais (à l'exception des frais autres que ceux retenus pour couvrir les coûts de désinvestissement, le cas échéant). Les actions de la classe D seront annulées à la Date d'Effet et retirées du Prospectus. Toute demande de souscription, conversion, ou de rachat reçue après 14h00 le 30 décembre 2022 seront, dès lors, rejetées.**

Il est recommandé aux actionnaires de la classe D des Compartiments de consulter leur conseiller juridique, fiscal et financier afin de se renseigner sur les éventuelles conséquences relatives à ce changement liées à la législation du pays dont ils ont la nationalité, où ils résident, sont domiciliés ou sont constitués.

### 3. Mise à jour de la politique d'investissement du compartiment Climate Change ESG

Le Conseil d'Administration a décidé d'étendre la liste des objectifs de développement durable (ODD) que les investissements de ce compartiment, pour être éligibles en portefeuille, doivent contribuer à atteindre.

Ainsi, à partir de la Date d'Effet, afin d'atteindre ses objectifs, le compartiment investira (directement ou indirectement) au minimum 90% de ses actifs en :

- (i) valeurs mobilières de type actions et/ou obligations émises par des sociétés qui contribuent à atteindre les Objectifs de développement durable (ODD) liés à la protection de l'environnement, c'est-à-dire: la gestion efficace de l'eau et de l'assainissement (ODD n°6), la production et la transmission énergétique propre (ODD n°7), promotion de l'innovation et d'une industrialisation équitable et responsable (ODD n°9), développement de villes et communautés plus durables (ODD n°11), production et consommation responsables (ODD n°12), lutte contre le changement climatique et ses conséquences (ODD n°13) ; ou
- (ii) obligations vertes et obligations de durabilités qui poursuivent des objectifs durables émises par des États, des entreprises et/ou des institutions supranationales avec l'engagement d'allouer les produits au financement d'activités ou des projets selon certains critères, établis dans le but de générer un impact environnemental en ligne avec l'objectif environnemental mentionné ci-dessus.

**Les actionnaires de ce compartiment qui ne consentent pas à ce changement sont en droit, pendant un mois à partir de la date de cet avis, de demander le rachat ou la conversion de leurs actions dans le compartiment, sans frais (à l'exception des frais autres que ceux retenus pour couvrir les coûts de désinvestissement, le cas échéant).**

#### **4. Fermeture de la classe P du compartiment Equity Income ESG**

Le Conseil d'Administration a décidé de fermer définitivement la classe P du compartiment Equity Income ESG, qui est à ce jour inactive, et de la retirer du Prospectus. Dès lors, toute demande de souscription ou de conversion en actions de cette classe sera désormais rejetée.

#### **5. Autres mises à jour**

##### **5.1. Introduction sous forme d'annexes au Prospectus dédiées des information précontractuelles à fournir aux investisseurs pour les compartiments article 8 ou 9 du règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »)**

Veillez noter que, conformément aux exigences règlementaires applicables, les informations en matière de durabilité relatives aux compartiments article 8 ou 9 du SFDR seront, à partir de la Date d'Effet, reprises dans une annexe au Prospectus dédiée.

##### **5.2. Utilisation de liquidités et quasi-liquidités dans le cadre de la gestion des compartiments**

Conformément aux exigences récentes du régulateur Luxembourgeois, la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF), il a été clarifié dans le Prospectus ce qui suit en ce qui concerne l'utilisation par les compartiments de liquidités et quasi-liquidités, sous réserve de quelques ajustements nécessaires au niveau de certains compartiments :

- Chaque compartiment peut détenir des liquidités (i.e. dépôts bancaires à vue), à titre accessoire, jusqu'à 20% de ses actifs nets. Cette limite peut être dépassée temporairement lorsque, en raison de conditions de marché exceptionnellement défavorables, les circonstances l'exigent eu égard aux intérêts des investisseurs.
- Chaque compartiment pourra détenir, à des fins d'investissement, de trésorerie et/ou en cas de conditions de marché défavorables, (i) des liquidités (telles qu'évoquées au point qui précède) et (ii) des quasi-liquidités, telles que des dépôts et des instruments du marché monétaire ayant une échéance résiduelle inférieure à 12 mois.

##### **5.3. Changement de nom de l'agent placeur en Italie, Banca Euromobiliare S.p.A.**

Le Prospectus a été mis à jour afin de refléter le nouveau nom d'un des agents placeurs pour la SICAV en Italie, Banca Euromobiliare S.p.A.. En effet, à partir du 21 novembre 2022, le nom de cette entité est : Credem Euromobiliare Private Banking S.p.A..

\* \* \*

Des informations complémentaires sont disponibles gratuitement sur demande au siège social de la SICAV, de la Société de Gestion ou bien auprès des Agents Placeurs.

Aussi, le Prospectus daté janvier 2023 et les informations clés pour les investisseurs (KIIDs) mis à jour peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès du siège social de la SICAV, de la Société de Gestion ou bien auprès des Agents Placeurs.

Luxembourg, le 30 novembre 2022  
LE CONSEIL  
D'ADMINISTRATION

**Annexe 1**  
**KIIDs de la classe A des compartiments**  
**European Equity ESG, Obiettivo 2025, Floating Rate**

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations contenues dans ce document vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Compartiment et quels risques y sont associés. Il est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## European Equity ESG - Classe A (capitalisation)

Compartiment de Euromobiliare International Fund SICAV (la «Sicav»)

Code ISIN LU1972719659

Société de Gestion: Euromobiliare Asset Management SGR S.p.A.

### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

#### Objectifs

Accroissement du capital investi à long terme.

#### Politique d'investissement

Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales et sociales, en ligne avec l'article 8 du SFDR, en identifiant des émetteurs capables de générer des résultats d'entreprise durables dans le temps, tout en respectant les bonnes pratiques de gouvernance (facteurs ESG).

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses avoirs nets, en valeurs mobilières de type actions, émises par des sociétés ayant leur siège ou leur activité prépondérante dans des pays européens y compris la Grande-Bretagne.

Le compartiment pourra également investir en valeurs mobilières de type obligations.

Jusqu'à hauteur de 10% de ses actifs nets, le compartiment pourra également investir en valeurs mobilières de type obligations convertibles, et/ou en contingent convertible bonds (« CoCo »). Jusqu'à hauteur de 10% de ses actifs nets, le compartiment pourra également investir en valeurs mobilières de type obligataire sans rating (« unrated bonds »). Jusqu'à hauteur de 10% de ses actifs nets, le compartiment pourra également investir en parts d'OPCVM et/ou d'autres OPC.

Le compartiment n'investira pas dans des ABS, MBS, CMBS et/ou dans des instruments de type distressed ou default securities. Le Compartiment pourra détenir, à des fins d'investissement, de trésorerie et/ou en cas de conditions de marché défavorables, (i) des liquidités, au titre de la section 5.A.5) de ce Prospectus, et (ii) quasi-liquidités, telles que des dépôts et des instruments du marché monétaire ayant une échéance résiduelle inférieure à 12 mois.

En ce qui concerne les investissements libellés dans une devise autre que l'Euro, le compartiment pourra utiliser des techniques de couverture du risque de change.

Pour la réalisation des objectifs d'investissement objet du présent compartiment, l'utilisation de produits dérivés ne se fera pas uniquement dans un but de couverture.

Le compartiment est géré activement et fait référence à l'Indice de Référence dans la mesure où il cherche à dépasser sa performance.

Dans le cadre du processus d'investissement, le gestionnaire des investissements a toute latitude pour déterminer la composition du portefeuille du compartiment et peut prendre une exposition à des sociétés, pays ou secteurs non inclus dans l'Indice de Référence.

Aucune restriction n'existe quant à la mesure dans laquelle le portefeuille et la performance du compartiment peuvent s'écarter de ceux de l'Indice de Référence.

L'Indice de Référence est utilisé comme paramètre de référence pour le calcul de la Commission de performance

Le «benchmark» du Compartiment est constitué par l'indice:

- 100% "MSCI Europe ESG Leaders Index Price Return en Euro"(Indice représentant la performance globale des marchés d'actions de la zone Europe, y compris le Royaume-Uni, évalué en Euro, relatif aux entreprises ayant les meilleures notations MSCI dans le domaine ESG).

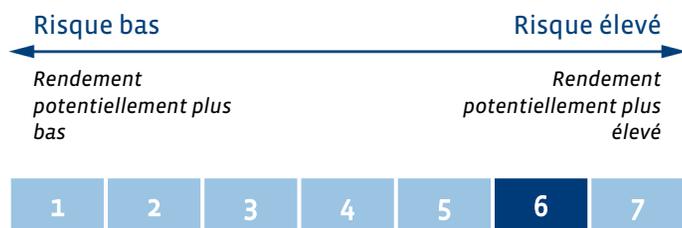
#### Politique de Distribution

Cette classe A poursuit une politique de capitalisation de revenus.

#### Rachat d'actions

Il est possible d'obtenir le remboursement total ou partiel des actions du Compartiment sur simple demande présentée n'importe quel jour ouvrable bancaire au Luxembourg.

### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



- Le Compartiment est classé dans la classe 6 sur la base de sa volatilité passée ou, en son absence, de la volatilité du benchmark concerné ou d'un portefeuille modèle.

- La dite classe 6 reflète essentiellement l'exposition du Compartiment au risque prédominant suivant: exposition au marché actionnaire.

- Les données historiques utilisées pour calculer l'indice synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable sur le profil futur du risque du Compartiment.

- La classe de risque/rendement indiquée pourrait ne pas rester inchangée et la classification du Compartiment pourrait changer avec le temps.

- L'appartenance à la classe de risque la plus basse ne garantit pas un investissement dépourvu de risques.

## FRAIS

Ces frais servent à couvrir les coûts d'exploitation du Compartiment, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après l'investissement

Frais d'entrée	4,00%
Frais de sortie	Pas prévus

Les pourcentages indiqués sont les maxima pouvant être prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.

### Frais prélevés par le Compartiment sur une année

Frais courants	2,23%
----------------	-------

### Frais prélevés par le Compartiment dans des circonstances spécifiques

Commissions de performance équivalent à **20%** par an, de la différence positive entre le rendement du Compartiment et le rendement du paramètre de référence constitué par l'indice:

- 100% MSCI Europe ESG Leaders Index Price Return en Euros.

Pendant l'année 2021 la commission de performance s'est élevée à 0,07% du Compartiment.

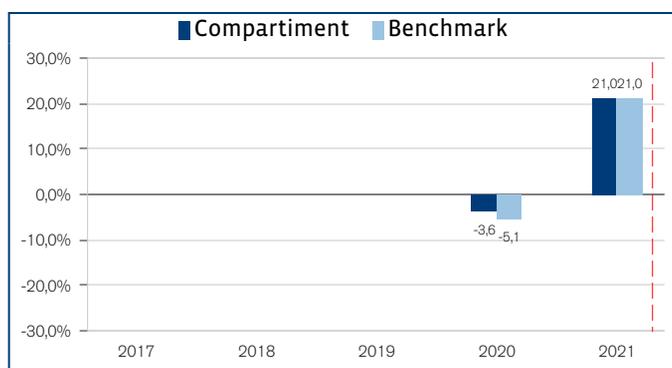
Les *frais d'entrée* et les *frais de sortie* indiqués dans le Tableau correspondent, séparément, au pourcentage maximum applicable. Vous pouvez donc payer un montant inférieur. Vous pouvez vous informer sur le montant réel des frais de souscription auprès de votre conseiller financier ou de votre distributeur.

La commission maximum appliquée aux conversions ("switch") est de 0,5%.

Les *frais courants* sont indiqués sur la base d'une estimation. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Sont exclus du calcul les coûts des transactions de portefeuille, sauf les frais de souscription/remboursement supportés par le Compartiment pour l'achat ou la vente d'actions d'autres compartiments.

*Pour en savoir davantage sur les frais et les autres charges et droits relatifs à la Sicav, veuillez consulter les Chapitres 13 ("Frais") et 14 ("Gestionnaire en Investissements - Sous-Gestionnaire en investissements") du prospectus de la Sicav, disponible sur le site Internet [www.eurofundlux.lu](http://www.eurofundlux.lu).*

## PERFORMANCE PASSÉES



-- Jusqu'au 31/12/2021 la politique d'investissement du Compartiment était différente.

- Les performances historiques ne constituent pas un indicateur des performances futures.
- La Sicav a été constituée le 13 juin 2001.
- La classe A du Compartiment a démarré le 12 Août 2019.
- Les résultats obtenus dans le passé ont été calculés en Euro et tiennent compte de tous les frais et commissions, à l'exception des commissions de souscription.

## INFORMATIONS PRATIQUES

### Banque dépositaire

BNP Paribas S.A. (Succursale de Luxembourg)

### Informations supplémentaires - Conversion des actions

Les informations sur la façon d'exercer le droit de conversion sont contenues dans le Chapitre 11 ("Attribution et conversion des actions") du prospectus de la Sicav.

Pour obtenir davantage d'informations sur le Compartiment et les différents types d'actions qu'il peut émettre ou sur les autres compartiments et classes disponibles vous pouvez consulter le prospectus, le dernier compte-rendu annuel et tout rapport semestriel ultérieur disponibles gratuitement en français au siège social de la Sicav (10-12, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg), sur son site internet [www.eurofundlux.lu](http://www.eurofundlux.lu) ainsi qu'auprès de la Société de Gestion, des agents placeurs dans les pays de commercialisation, en ce compris le tout dernier prix des actions.

Les actifs et passifs du Compartiment sont séparés de ceux des autres compartiments de la Sicav. Les droits patrimoniaux des investisseurs du Compartiment sont totalement séparés de ceux des investisseurs des autres compartiments de la Sicav.

Les détails de la politique de rémunération (incluant les personnes en charge de déterminer les rémunérations fixes et variables du personnel, une description des éléments clés de rémunération et un aperçu de la manière dont la rémunération

est déterminée) sont disponibles gratuitement au siège social de la Société de Gestion et sur le site au lien [https://www.eurosg.it/storage/sito1/it/Società/Policy\\_MIFID/politique-de-remuneration.pdf](https://www.eurosg.it/storage/sito1/it/Società/Policy_MIFID/politique-de-remuneration.pdf).

### Publication de la valeur des actions

La valeur unitaire des actions du Compartiment calculée chaque jour bancaire et ouvrable au Luxembourg est publiée tous les jours sur le journal "Luxemburger Wort" et sur le site Internet [www.eurofundlux.lu](http://www.eurofundlux.lu).

### Législation fiscale

La Sicav est réglementée par la législation fiscale du Grand-Duché de Luxembourg; laquelle peut avoir une incidence sur votre situation fiscale.

### Déclaration de responsabilité

La responsabilité de Euromobiliare Asset Management SGR S.p.A. ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la Sicav.

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations contenues dans ce document vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Compartiment et quels risques y sont associés. Il est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## Obiettivo 2025 - Classe A (capitalisation)

Compartiment de Euromobiliare International Fund SICAV (la «Sicav»)

Code ISIN LU1057119569

Société de Gestion: Euromobiliare Asset Management SGR S.p.A.

### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

#### Objectifs

Maximiser le rendement des investissements du Compartiment à travers la diversification de son portefeuille, avec un horizon temporaire au 30 juin 2025 (« l'Horizon Temporaire »).

#### Politique d'investissement

Le Compartiment, investit:

- jusqu'à concurrence de 100% en valeurs mobilières de type obligataire et/ou en instruments du marché ayant un rating égal ou supérieur à BBB- (« Investment grade »);
  - jusqu'à concurrence de 100% des actifs nets du compartiment, en valeurs mobilières de type obligataire et en instruments du marché monétaire ayant un rating inférieur à BBB- (« non investment grade »);
  - jusqu'à concurrence de 20% des actifs nets du compartiment, en valeurs mobilières de type obligations convertibles, et/ou en contingent convertible bonds (« CoCo »);
  - jusqu'à concurrence de 20% de ses actifs nets en valeurs mobilières de type obligataire sans rating (« unrated bonds »);
  - jusqu'à concurrence de 30% des actifs nets du compartiment en valeurs mobilières de type obligataire ainsi qu'en instruments du marché monétaires émis par des émetteurs ayant leur siège ou qui exercent leur principale activité dans des pays émergents ou par des émetteurs souverains de tels pays;
  - les avoirs nets du compartiment pourront être investis, jusqu'à concurrence de 20% des actifs nets du compartiment, en ABS/MBS et CMBS;
  - jusqu'à hauteur de 10% de ses actifs nets, le compartiment pourra également investir dans des parts d'OPCVM et/ou d'autres OPC.
- Le Compartiment pourra détenir, à des fins d'investissement, de trésorerie et/ou en cas de conditions de marché défavorables, (i) des liquidités, au titre de la section 5.A.5) de ce Prospectus, et (ii) quasi-liquidités, telles que des dépôts et des instruments du marché monétaire ayant une échéance résiduelle inférieure à 12 mois.

A titre indicatif, le rating moyen du portefeuille sera BB+, il pourra diminuer en fonction des opportunités d'investissement susceptibles de se manifester à la suite du changement des conditions de volatilité des marchés des obligations et qui pourront contribuer à atteindre l'objectif de rendement du compartiment.

Tout investissement dans des titres en « default » et de type « distressed securities » est exclu.

La durée du portefeuille est normalement comprise entre 6 ans et moins que 1 an et sera décroissante au fur et à mesure qu'on se rapprochera de l'Horizon Temporaire, sans que cela ne fasse du compartiment un fonds monétaire.

En ce qui concerne les investissements libellés en d'autres devises que l'Euro, la Société a la faculté de recourir aux techniques de couverture du risque de change.

Le Compartiment a la faculté de recourir à l'utilisation de produits dérivés de type Options, Futures sur taux, CDS, CDX et IRS dans un but de couverture et d'investissement. Forward et Options sur devises seront utilisés uniquement dans un but de couverture.

Le Compartiment est géré activement sans référence à un indicateur de référence.

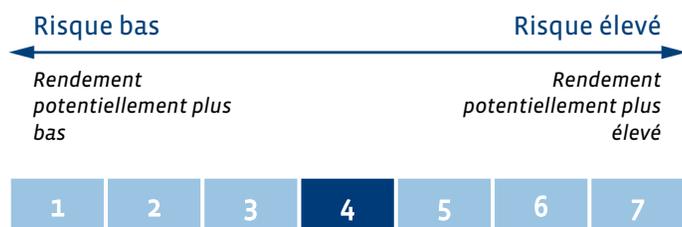
#### Politique de Distribution

Cette classe d'actions A poursuit une politique de capitalisation de revenus.

#### Rachat d'actions

Il est possible d'obtenir le remboursement total ou partiel des actions du Compartiment sur simple demande présentée n'importe quel jour ouvrable bancaire au Luxembourg.

### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



- Le Compartiment est classé dans la classe 4 sur la base de sa volatilité passée ou, en son absence, de la volatilité du benchmark concerné ou d'un portefeuille modèle.
- La dite classe 4 reflète essentiellement l'exposition du Compartiment au risque prédominant suivant: exposition au marché obligataire.
- Les données historiques utilisées pour calculer l'indice synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable sur le profil futur du risque du Compartiment.

- La classe de risque/rendement indiquée pourrait ne pas rester inchangée et la classification du Compartiment pourrait changer avec le temps.
- L'appartenance à la classe de risque la plus basse ne garantit pas un investissement dépourvu de risques.

Les autres risques, non relevés de façon adéquate par l'indice synthétique, auxquels pourrait s'exposer le Compartiment sont:

- risque de crédit: il s'agit du risque que l'émetteur des instruments de dette dans lesquels le Compartiment est investi ne soit pas en mesure de remplir ses obligations de paiement;
- risque liquidité: dans une situation de stress des marchés, les titres du portefeuille pourraient subir une diminution de leur négociabilité et donc de leur valeur;
- risque de contrepartie: les sujets avec lesquels le Compartiment a conclu des contrats pour des opérations dans des instruments dérivés sur des marchés non réglementés pourraient ne pas être en mesure de respecter les engagements pris.

## FRAIS

Ces frais servent à couvrir les coûts d'exploitation du Compartiment, y compris les coûts de commercialisation et distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après l'investissement

Frais d'entrée	2,00%
Frais de sortie	Pas prévus

Les pourcentages indiqués sont les maxima pouvant être prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.

### Frais prélevés par le Compartiment sur une année

Frais courants	1,50%
----------------	-------

### Frais prélevés par le Compartiment dans des circonstances spécifiques

Commissions de performance	Pas prévus
----------------------------	------------

Les *frais d'entrée* et les *frais de sortie* indiqués dans le Tableau correspondant, séparément, au pourcentage maximum applicable. Vous pouvez donc payer un montant inférieur.

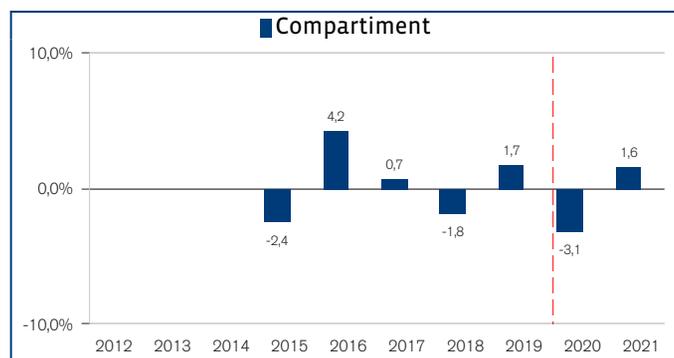
Vous pouvez vous informer sur le montant réel des frais de souscription auprès de votre conseiller financier ou de votre distributeur.

La commission maximum appliquée aux conversions ("*switch*") est de 0,5%.

Les *frais courants* se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31 décembre 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Sont exclus du calcul les coûts des transactions de portefeuille, sauf les frais de souscription/remboursement supportés par le Compartiment pour l'achat ou la vente d'actions d'autres compartiments.

*Pour en savoir davantage sur les frais et les autres charges et droits relatifs à la Sicav, veuillez consulter les Chapitres 13 ("Frais") et 14 ("Gestionnaire en Investissements - Sous-Gestionnaire en investissements") du prospectus de la Sicav, disponible sur le site Internet [www.eurofundlux.lu](http://www.eurofundlux.lu).*

## PERFORMANCE PASSÉES



-- Jusqu'au 11/08/2019 la politique d'investissement du Compartiment était différente.

- Les performances historiques ne constituent pas un indicateur des performances futures.
- La Sicav a été constituée le 13 juin 2001.
- La classe A du Compartiment a démarré le 30 avril 2014.
- Les résultats obtenus dans le passé ont été calculés en Euro et tiennent compte de tous les frais et commissions, à l'exception des commissions de souscription.

## INFORMATIONS PRATIQUES

### Banque dépositaire

BNP Paribas S.A. (Succursale de Luxembourg)

### Informations supplémentaires - Conversion des actions

Les informations sur la façon d'exercer le droit de conversion sont contenues dans le Chapitre 11 ("*Attribution et conversion des actions*") du prospectus de la Sicav.

Pour obtenir davantage d'informations sur le Compartiment et les différents types d'actions qu'il peut émettre ou sur les autres compartiments et classes disponibles vous pouvez consulter le prospectus, le dernier compte-rendu annuel et tout rapport semestriel ultérieur disponibles gratuitement en français au siège social de la Sicav (10-12, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg), sur son site internet [www.eurofundlux.lu](http://www.eurofundlux.lu) ainsi qu'auprès de la Société de Gestion, des agents placeurs dans les pays de commercialisation, en ce compris le tout dernier prix des actions.

Les actifs et passifs du Compartiment sont séparés de ceux des autres compartiments de la Sicav. Les droits patrimoniaux des investisseurs du Compartiment sont totalement séparés de ceux des investisseurs des autres compartiments de la Sicav.

Les détails de la politique de rémunération (incluant les personnes en charge de déterminer les rémunérations fixes et variables du personnel, une description des éléments clés de rémunération et un aperçu de la manière dont la rémunération est déterminée) sont disponibles gratuitement au siège social

de la Société de Gestion et sur le site au lie

[https://www.eurosgri/storage/sito1/it/Società/Policy\\_MIFID/politique-de-remuneration.pdf](https://www.eurosgri/storage/sito1/it/Società/Policy_MIFID/politique-de-remuneration.pdf).

### Publication de la valeur des actions

La valeur unitaire des actions du Compartiment calculée chaque jour bancaire et ouvrable au Luxembourg est publiée tous les jours sur le journal "Luxemburger Wort" et sur le site Internet [www.eurofundlux.lu](http://www.eurofundlux.lu).

### Législation fiscale

La Sicav est réglementée par la législation fiscale du Grand-Duché de Luxembourg; laquelle peut avoir une incidence sur votre situation fiscale.

### Déclaration de responsabilité

La responsabilité de Euromobiliare Asset Management SGR S.p.A. ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la Sicav.

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations contenues dans ce document vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Compartiment et quels risques y sont associés. Il est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## Floating Rate - Classe A (capitalisation)

Compartiment de **Euromobiliare International Fund SICAV** (la «Sicav»)

Code ISIN **LU0354447772**

Société de Gestion: **Euromobiliare Asset Management SGR S.p.A.**

### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

#### Objectifs

Maintien et croissance du capital investi à moyen terme.

#### Politique d'investissement

Le compartiment, pourra investir:

a. jusqu'à concurrence de 100% des actifs nets du compartiment, en valeurs mobilières de type obligataire et en instruments du marché monétaire ayant un rating égal ou supérieur à BBB- "investment grade"

b. jusqu'à concurrence de 50% des actifs nets du compartiment, en valeurs mobilières de type obligataire et en instruments du marché monétaire ayant un rating inférieur à BBB- "non investment grade",

c. jusqu'à concurrence de 10% des actifs nets du compartiment, en valeurs mobilières de type obligataire et en instruments du marché monétaire émis par des émetteurs localisés ou qui exercent leur principale activité dans des pays émergents ou par des émetteurs souverains de tels pays,

d. jusqu'à concurrence de 10% des actifs nets du compartiment, en valeurs mobilières de type obligations convertibles, et/ou en contingent convertible bonds (« CoCo »),

e. jusqu'à concurrence de 20% des actifs nets du compartiment, en valeurs mobilières de type asset-backed securities (ABS), mortgage-backed securities (MBS) et commercial mortgage-backed securities (CMBS),

f. jusqu'à hauteur de 10% de ses actifs nets, le compartiment pourra également investir dans des parts d'OPCVM et/ou d'autres OPC,

g. jusqu'à concurrence de 10% de ses actifs nets en valeurs mobilières de type obligataire sans rating («unrated bonds»).

Le Compartiment pourra détenir, à des fins d'investissement, de trésorerie et/ou en cas de conditions de marché défavorables, (i) des liquidités, au titre de la section 5.A.5) de ce Prospectus, et (ii) quasi-liquidités, telles que des dépôts et des instruments du marché monétaire ayant une échéance résiduelle inférieure à 12 mois.

A titre indicatif, le rating moyen du portefeuille sera au moins BB, il pourra diminuer en fonction des opportunités d'investissement susceptibles de se manifester à la suite du changement des conditions de volatilité des marchés des obligations et qui pourront contribuer à atteindre l'objectif de rendement du compartiment.

Tout investissement dans des titres en « default » et de type « distressed securities » est exclu.

Le Compartiment a la faculté de recourir à l'utilisation de produits dérivés de type Options, Futures sur taux, CDS, CDX et IRS dans un but de couverture et d'investissement. Forward et Options sur devises seront utilisés uniquement dans un but de couverture.

Le compartiment est géré activement sans référence à un indicateur de référence.

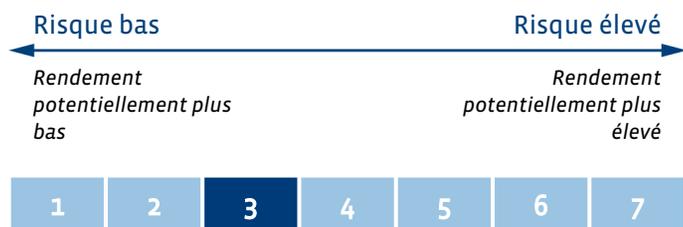
#### Politique de Distribution

Cette classe A poursuit une politique de capitalisation de revenus.

#### Rachat d'actions

Il est possible d'obtenir le remboursement total ou partiel des actions du Compartiment sur simple demande présentée n'importe quel jour ouvrable bancaire au Luxembourg.

### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



- Le Compartiment est classé dans la classe 3 sur la base de la plus grande valeur entre sa volatilité passée, si elle est disponible et la volatilité correspondante à la limite de risque utilisée.
- La dite classe 3 reflète essentiellement l'exposition du Compartiment au risque prédominant suivant: exposition au marché obligataire.

- Les données historiques utilisées pour calculer l'indice synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable sur le profil futur du risque du Compartiment.
- La classe de risque/rendement indiquée pourrait ne pas rester inchangée et la classification du Compartiment pourrait changer avec le temps.
- L'appartenance à la classe de risque la plus basse ne garantit pas un investissement dépourvu de risques.

Les autres risques, non relevés de façon adéquate par l'indice synthétique, auxquels pourrait s'exposer le Compartiment sont:

- risque de crédit: il s'agit du risque que l'émetteur des instruments de dette dans lesquels le Compartiment est investi ne soit pas en mesure de remplir ses obligations de paiement.

## FRAIS

Ces frais servent à couvrir les coûts d'exploitation du Compartiment, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après l'investissement

Frais d'entrée	2,00%
Frais de sortie	Pas prévus

Les pourcentages indiqués sont les maxima pouvant être prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.

### Frais prélevés par le Compartiment sur une année

Frais courants	0,75%
----------------	-------

### Frais prélevés par le Compartiment dans des circonstances spécifiques

Commissions de performance	10%, calculé chaque jour, de la différence positive entre la Valeur Nette d'Inventaire et la plus haute valeur historique (high water mark) (« HWM »).
----------------------------	--

Pendant l'année 2021 la commission de performance s'est élevée à 0,07% du Compartiment.

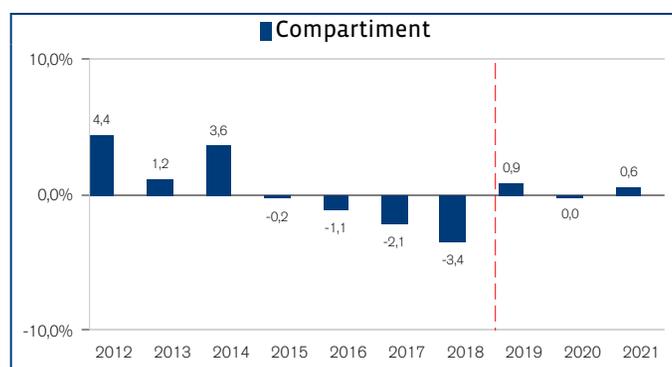
Les *frais d'entrée* et les *frais de sortie* indiqués dans le Tableau correspondent, séparément, au pourcentage maximum applicable. Vous pouvez donc payer un montant inférieur. Vous pouvez vous informer sur le montant réel des frais de souscription auprès de votre conseiller financier ou de votre distributeur.

La commission maximum appliquée aux conversions ("switch") est de 0,5%.

Les *frais courants* se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31 décembre 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Sont exclus du calcul les coûts des transactions de portefeuille, sauf les frais de souscription/remboursement supportés par le Compartiment pour l'achat ou la vente d'actions d'autres compartiments.

Pour en savoir davantage sur les frais et les autres charges et droits relatifs à la Sicav, veuillez consulter les Chapitres 13 ("Frais") et 14 ("Gestionnaire en Investissements - Sous-Gestionnaire en investissements") du prospectus de la Sicav, disponible sur le site Internet [www.eurofundlux.lu](http://www.eurofundlux.lu).

## PERFORMANCE PASSÉES



--- Jusqu'au 09/12/2018 la politique d'investissement du Compartiment était différente.

- Les performances historiques ne constituent pas un indicateur des performances futures.
- La Sicav a été constituée le 13 juin 2001.
- La classe A du Compartiment a démarré le 14 avril 2008.
- Les résultats obtenus dans le passé ont été calculés en Euro et tiennent compte de tous les frais et commissions, à l'exception des commissions de souscription.

## INFORMATIONS PRATIQUES

### Banque dépositaire

BNP Paribas S.A. (Succursale de Luxembourg)

### Informations supplémentaires - Conversion des actions

Les informations sur la façon d'exercer le droit de conversion sont contenues dans le Chapitre 11 ("Attribution et conversion des actions") du prospectus de la Sicav.

Pour obtenir davantage d'informations sur le Compartiment et les différents types d'actions qu'il peut émettre ou sur les autres compartiments et classes disponibles vous pouvez consulter le prospectus, le dernier compte-rendu annuel et tout rapport semestriel ultérieur disponibles gratuitement en français au siège social de la Sicav (10-12, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg), sur son site internet [www.eurofundlux.lu](http://www.eurofundlux.lu) ainsi qu'auprès de la Société de Gestion, des agents placeurs dans les pays de commercialisation, en ce compris le tout dernier prix des actions.

Les actifs et passifs du Compartiment sont séparés de ceux des autres compartiments de la Sicav. Les droits patrimoniaux des investisseurs du Compartiment sont totalement séparés de ceux des investisseurs des autres compartiments de la Sicav.

Les détails de la politique de rémunération (incluant les personnes en charge de déterminer les rémunérations fixes et variables du personnel, une description des éléments clés de rémunération et un aperçu de la manière dont la rémunération

est déterminée) sont disponibles gratuitement au siège social de la Société de Gestion et sur le site au lien [https://www.eurofgr.it/storage/sito1/it/Società/Policy\\_MIFID/politique-de-remuneration.pdf](https://www.eurofgr.it/storage/sito1/it/Società/Policy_MIFID/politique-de-remuneration.pdf).

### Publication de la valeur des actions

La valeur unitaire des actions du Compartiment calculée chaque jour bancaire et ouvrable au Luxembourg est publiée tous les jours sur le journal "Luxemburger Wort" et sur le site Internet [www.eurofundlux.lu](http://www.eurofundlux.lu).

### Législation fiscale

La Sicav est réglementée par la législation fiscale du Grand-Duché de Luxembourg; laquelle peut avoir une incidence sur votre situation fiscale.

### Déclaration de responsabilité

La responsabilité de Euromobiliare Asset Management SGR S.p.A. ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la Sicav.